



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COURRIER ARRIVÉ

24 NOV. 2016 -187

ComUE Université Paris-Saclay
Présidence - Direction Générale

Paris le 22 NOV. 2016

La Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

à

Monsieur le Président de la COMUE
Université Paris-Saclay

s/c de Monsieur le recteur de l'académie de
Versailles, chancelier des universités

Objet : Arrêté d'accréditation en vue de la délivrance des diplômes nationaux

Je vous prie de trouver ci-joint un arrêté ministériel modificatif en date du 21 novembre 2016, accréditant votre établissement en vue de la délivrance des diplômes nationaux à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Il concerne, d'une part, la co-accréditation avec l'université Paris 5 sur la licence Villebon-Charpak et, d'autre part, la substitution d'AgroParis Tech par l'IAVFF sur l'Ecole Doctorale ABIES.

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 21 novembre 2016 accréditant la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2016-2017, la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay est accrédité en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul, s'il est accrédité, ou conjointement avec un établissement accrédité, s'il est associé à l'école doctorale.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de VERSAILLES et le président de la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
La Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
du financement et de l'immobilier
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
Le sous-directeur du dialogue contractuel


Gérard MAILLET

Annexe de l'arrêté du 21 novembre 2016

Académie de VERSAILLES

Communauté d'universités et établissements Université Paris-Saclay

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2016-2017 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20150599 SCIENCES ET TECHNOLOGIES	PARIS 5	2016-2017	4 ans	2019-2020

Doctorat

<i>DS</i>	<i>n° ED</i>	<i>intitulé de l'école doctorale</i>	<i>établissement(s) accrédité(s)</i>	<i>établissement(s) associé(s)</i>	<i>date d'accréditation</i>	<i>durée</i>
10		AGRICULTURE, ALIMENTATION,	COMUE Paris Saclay			
1, 5, 6,	581	BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET	COMUE Paris Est,	CIRAD, INERIS	2016-2017	4 ans
7, 8		SANTE	IAVFF			

Domaines scientifiques (DS)

1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique
3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques